

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1048

présenté par

M. Denaja

ARTICLE 12 QUINQUIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par pays ou groupes de pays »

les mots :

« par État ou groupes d'États ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.